



HEH.be

**PROJET
PÉDAGOGIQUE
SOCIAL ET
CULTUREL (PPSC)**





I.	EN GUISE D'INTRODUCTION	4
II.	OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HEH.BE	6
	1°. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour intégrer les missions, objectifs et finalités de l'enseignement supérieur visés au Titre Ier, Chapitres I et II, du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études	8
	2°. Définition des missions de la Haute École, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions	12
	3°. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la Haute École	14
	4°. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités	16
	5°. Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec	18
	6°. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers	20
	7°. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École et de la circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités académiques de la Haute École	21
	8°. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute École dans son environnement social, économique et culturel	22
	9°. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la Haute École	23
	10°. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'un domaine d'études ou entre les domaines d'études organisés par la Haute École	24
	11°. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École en vue de l'exécution des dispositions du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif	25
III.	ANNEXES	26
	a. Organigramme général	26
	b. Organigramme nominatif	28
	c. Offre de formations	30



I.

Introduction

Depuis le 1er septembre 2019 et l'adoption par le Gouvernement de la Communauté française du décret spécial créant l'organisme public Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE), la Haute Ecole en Hainaut (HEH.be) est devenue une des cinq Hautes Écoles organisées par WBE sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

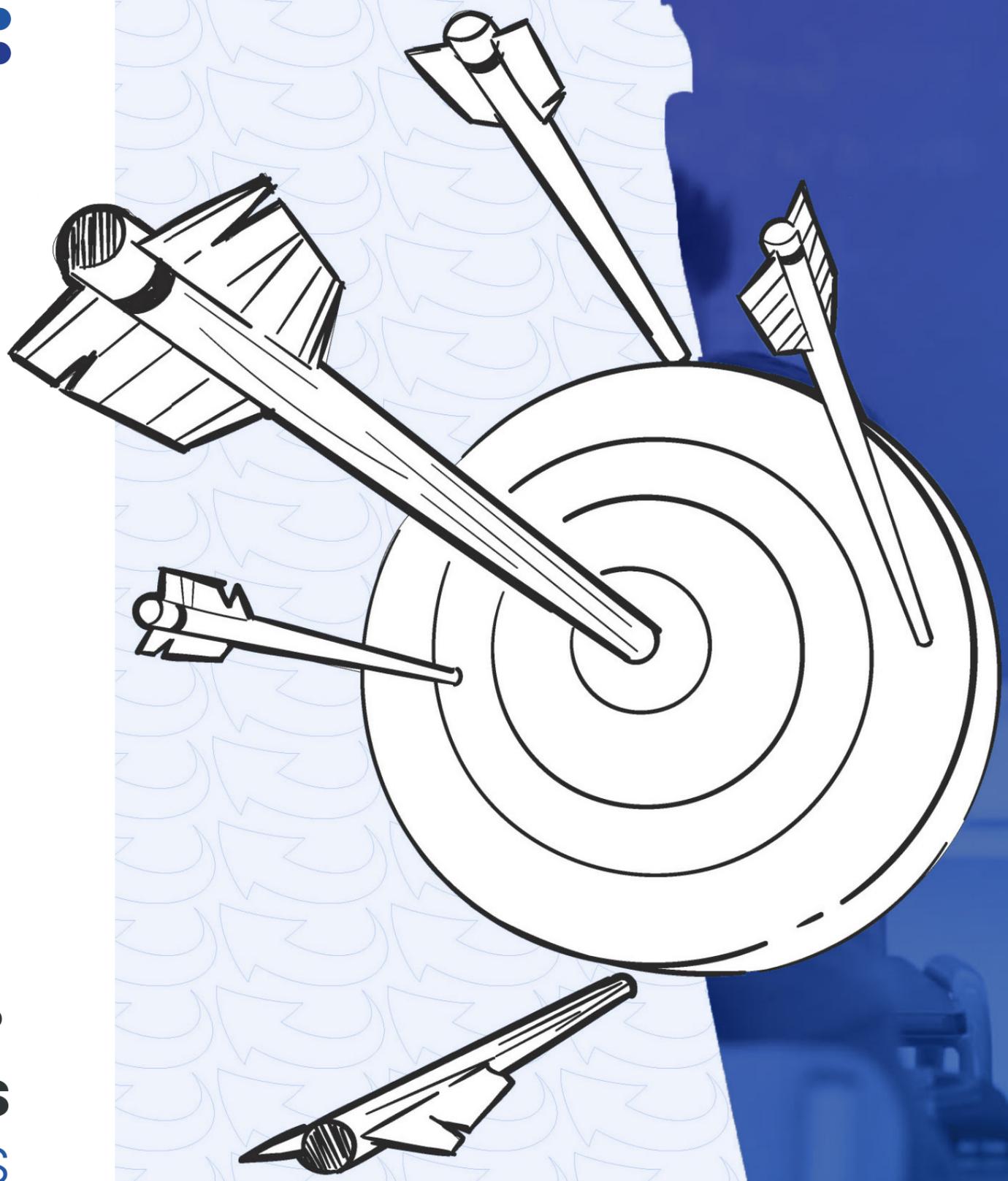
Le Projet pédagogique, social et culturel (PPSC) de notre Haute Ecole repose sur l'émergence de valeurs partagées et d'objectifs communs qui animent tous les acteurs de la Haute École en Hainaut (HEH.be), des valeurs et des objectifs établis en parfaite harmonie et conformément à ceux développés par notre Pouvoir organisateur dans son propre Projet éducatif et pédagogique.

Le défi que la communauté éducative de la HEH.be relève au quotidien, fil conducteur depuis la création de l'institution, est de proposer un enseignement de qualité, dispensé par des enseignants motivés, un enseignement qui favorise la réussite de nos étudiants grâce à un accompagnement individualisé tout au long de leur formation et aussi la mise à disposition d'un arsenal de mesures et services leur permettant de se concentrer pleinement sur ce qu'il est convenu d'appeler leur métier d'étudiant. Ce sont ces mesures et ces services qui constituent en grande partie les fondements de ce PPSC et qui en font une véritable cartographie des moyens mis en œuvre à différents niveaux de l'institution et en dehors pour répondre aux attentes et aux exigences de la société.

Le PPSC de la HEH.be, refondu complètement pour assurer la cohérence des 11 points d'attention visés à l'article 4 du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, constitue le document essentiel sur lequel la HEH.be se fonde pour mener ses missions. Il est accompagné d'un plan stratégique institutionnel régulièrement actualisé et validé par le Conseil d'administration.

① PPSC approuvé par le [Conseil pédagogique](#) le **24/01/23**.

① Dans le PPSC, le masculin est utilisé à titre épique.



II. Objectifs et moyens mis en œuvre par la HEH.be

1. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR INTÉGRER LES MISSIONS, OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VISÉS AU TITRE I^{ER}, CHAPITRES I ET II, DU DÉCRET DU 7 NOVEMBRE 2013 DÉFINISSANT LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ORGANISATION ACADÉMIQUE DES ÉTUDES

Un établissement, des valeurs

La Haute École en Hainaut (HEH.be) est une des 5 Hautes Écoles organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE). Elle est elle-même composée de quatre départements : le Département des Sciences de l'éducation et Enseignement (DSEE), le Département des Sciences sociales (DSS), le Département des Sciences juridiques, économiques et de gestion (DSJEG) et le Département des Sciences et technologies (DST).

Son pouvoir organisateur (WBE) est un organisme d'intérêt public qui organise, au niveau de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur, un enseignement neutre, de qualité et ouvert sur notre société. WBE forme les élèves et les étudiants au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant. Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiants à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.

Le présent *Projet pédagogique, social et culturel* s'inscrit dans le projet éducatif de l'Enseignement organisé par WBE qui définit des valeurs dont la mise en œuvre est précisée dans son projet pédagogique¹.

Comme établissement d'enseignement supérieur, la HEH.be poursuit les objectifs généraux suivants²:

- Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;
- Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;
- Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun ;
- Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;
- Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie ;
- Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

Bien que les formations organisées par la HEH.be s'adressent à un public adulte et volontaire, ces lignes directrices constituent la pierre angulaire autour de laquelle notre établissement met en œuvre sa politique, en vue de

« contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures »³.

La HEH.be entend donner à tout individu, quelles que soient ses origines, son sexe, sa culture, son état de santé physique et psychique, l'opportunité de trouver sa place dans la société. En cela, elle adhère pleinement au Décret relatif à l'enseignement inclusif⁴ en favorisant la mise en place de mesures et de ressources destinées à répondre aux demandes des étudiants.

Ainsi, la HEH.be met en œuvre des méthodes et des moyens adaptés, selon les disciplines, afin d'atteindre les objectifs généraux du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études⁵ et de les rendre accessibles à chacun, selon ses aptitudes, sans discrimination. En outre, la HEH.be s'est inscrite dans le processus « Life Long Learning »⁶ et la « VAE »⁷ - Valorisation des acquis par l'expérience afin d'assurer la formation continue des diplômés et de garantir les conditions de poursuite ou de reprise d'études supérieures. Elle s'engage ainsi à donner le libre accès aux études à toutes les personnes qui sont dans les conditions légales requises.

Les approches pédagogiques proposées se fondent sur des activités collectives ou individuelles, sous la conduite directe ou indirecte d'enseignants, mais également sur des travaux personnels des étudiants réalisés en autonomie.

Les pratiques méthodologiques diffèrent en fonction du type d'activités d'apprentissage. Le choix de la démarche se fait en regard des contenus de cours, mais également des objectifs fixés et des compétences à atteindre.

Par ailleurs, les événements récents et plus spécifiquement la longue période de crise sanitaire du Covid-19 ont démontré que les enseignants de la HEH.be font preuve d'une grande réactivité et d'une capacité d'adaptation aux nouvelles technologies. De la mise en place d'une cellule e-learning à la création d'une cellule d'appui pédagogique, dans le cadre de la concrétisation du plan de relance numérique européen, les avancées en la matière sont significatives.

Les cursus organisés au sein de l'établissement visent à une insertion directe du diplômé dans le monde du travail. Les perspectives professionnelles sont appréhendées non seulement au travers des activités de stages mais également lors des activités d'enseignement. Ainsi, les étudiants sont amenés à découvrir la complexité de la réalité du monde socioéconomique au travers, entre autres, de travaux collectifs et/ou autonomes requérant la mobilisation des matières et notions enseignées. L'entraînement à résoudre des tâches complexes facilite l'intégration de nouvelles connaissances et permet un accès et une maîtrise des innovations.

Dans les formations professionnalisantes, les apprentissages ne peuvent être dissociés du terrain professionnel. Aussi, lorsque la situation le nécessite, la HEH.be fait appel à des experts extérieurs pour encadrer cours et séminaires.

Les étudiants désirent concilier leur parcours académique et la création de leur projet d'entreprise se voient proposer le

statut d'étudiant-entrepreneur⁸ (E-E HEH.be). Les objectifs de l'octroi de ce statut sont de permettre à l'étudiant-entrepreneur de développer son projet d'entreprise en le combinant avec la réussite de ses études, de favoriser le passage à l'acte, d'offrir une meilleure crédibilité et une visibilité de l'étudiant-entrepreneur auprès des professionnels (banquiers, investisseurs, accompagnateurs de projets, fournisseurs et clients) et de disposer de la reconnaissance de la HEH.be, ce qui implique qu'il soit identifié en tant que tel, soutenu et accompagné par l'institution.

Tout au long de leur cursus, les étudiants sont impliqués dans des activités diverses ayant pour objectif de leur permettre d'assurer le rôle de citoyen responsable. Ils sont régulièrement conviés à des conférences, expositions, représentations, débats, et leur implication lors des actions menées dans le cadre du développement durable est à épingle. En effet, la HEH.be s'est donné pour objectif de diminuer son impact environnemental en proposant et en valorisant des pratiques éco-responsables au sein de tous ses départements. Une Commission Développement durable⁹ (CDD) coordonne les actions menées en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Dans le cadre de l'accomplissement de ces missions, la HEH.be a établi des partenariats extérieurs et développé des services efficaces en vue de répondre aux besoins de la collectivité et en particulier à ceux des étudiants. Elle a également mis en place des Commissions qui assurent un travail transversal lié à la qualité, la recherche, les formations continues, l'aide à la réussite ou encore l'inclusion. Celles-ci ont participé activement à la co-construction du plan d'action institutionnel 2021-2026.¹⁰

Une gestion transversale

Ainsi, aux côtés des instances, à savoir le Conseil d'administration, le Collège de direction, le Conseil social, le Conseil pédagogique et les Conseils de départements, dont la composition et le fonctionnement sont précisés dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 1996¹¹ et du Règlement organique des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française du 11 février 2021, des Commissions transversales traitent des diverses problématiques et sont consultées pour tout sujet permettant d'éclairer le Collège de direction.

Leurs missions ont été actualisées et sous la conduite de la Commission qualité (CQ) les plans d'action ont été actualisés en regard des 7 axes du plan stratégique de l'établissement :

La HEH.be, une Haute École :

- Attentive au développement du potentiel humain ;
- En phase avec ses partenaires ;
- Qui encourage une culture qualité intégrée et continue ;
- Soucieuse du développement numérique ;
- Qui s'inscrit pleinement dans l'ouverture à l'international ;
- Respectueuse de l'environnement et consciente des enjeux sociétaux ;
- Qui investit dans la recherche et la formation continue.

Ainsi, les 8 Commissions transversales¹² développeront une série d'outils qui permettront de récolter et de procéder à une analyse systématique des données utiles au pilotage. Chaque année, les axes du plan stratégique sont évalués. Le cas échéant, ils sont adaptés afin d'intégrer les éléments nouveaux qui résultent soit d'une évolution sociétale, soit d'une modification décrétales, soit de manière plus générale, pour correspondre à un besoin nouveau identifié. L'évaluation de la réalisation du plan stratégique 2021-2026 est prévue dès mars 2026, au moyen des indicateurs mis au point par les différentes Commissions et coordonnée par la Commission Qualité.

D'un point de vue fonctionnel, les Commissions comptent dans leurs membres des représentants des services et des cellules. Ils sont issus des différents départements et de l'administration centrale et sont chargés de l'opérationnalisation des décisions.

Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves et un rapport transversal d'activités des Commissions est publié chaque année pour répercuter l'état d'avancement des dossiers traités. Il témoigne du travail mené par les Commissions en vue d'accomplir les différentes missions qui leur sont assignées, précise les interactions qu'elles entretiennent et illustre les collaborations mises en œuvre autour d'un projet commun qui est de permettre aux étudiants de poursuivre leur formation dans les conditions les plus adéquates.

Ce rapport est présenté aux différentes Instances de la HEH.be et mis à disposition des membres des personnels et des étudiants. Il est également remis à nos partenaires externes sur simple demande et transmis aux organes d'évaluation de la Qualité dans le cadre des évaluations programmatiques ou institutionnelles diligentées par l'AEQES.

Des services aux côtés des étudiants

La HEH.be entend assurer un service de qualité à ses étudiants. Le service étudiant, en étroite collaboration avec les secrétariats des départements, le service comptabilité et le Commissaire du Gouvernement, veille à la gestion des dossiers.

Le logiciel Gestac qui gère les parcours académiques est adapté en fonction des nouvelles dispositions décrétales. Il est également développé afin de permettre une gestion plus rapide et plus interactive du dossier étudiant, ainsi la rédaction des programmes annuels d'études (PAE) est facilitée, tout comme la procédure d'inscription en ligne.

L'établissement dispose également d'un service social et d'accompagnement dont les agents font état des actions menées aux membres du Conseil social. Cette instance compte pour la moitié de ses membres des représentants étudiants. Les mandats sont assurés par des étudiants élus au sein de l'organe représentatif des étudiants, le GREH ou cooptés par celui-ci. Le GREH s'assure que chaque département dispose d'au moins un représentant et prend également en considération la répartition géographique des sites. Les membres qui complètent cet effectif sont les directions et les enseignants élus par leurs pairs en veillant à une équitable représentation de chaque département de

la HEH.be. Afin d'assurer un maximum de transversalité, un représentant de la Commission de l'Enseignement Supérieur Inclusif (CESI) est invité permanent tout comme les assistantes sociales et la psychologue de l'établissement.

Le service social et d'accompagnement assure un suivi de première ligne qui consiste à fournir une aide aux étudiants qui sont en difficulté, quelle que soit la nature de celle-ci.

Au-delà de ses missions structurelles, le service social et d'accompagnement procure aux étudiants qui le sollicitent une aide rapide et régulière. Ainsi, l'établissement dispose d'une épicerie et d'un vestiaire solidaires ainsi que d'étagères partagées. Tout au long de l'année, des actions ponctuelles sont menées à l'initiative des assistantes sociales, des étudiants, des membres des personnels, du Collège de direction ou de partenaires locaux. Confronté aux situations d'urgence, ce service a prouvé sa capacité à mettre en œuvre rapidement des dispositions particulières et spécifiques.

Afin d'accompagner au mieux les étudiants, le Conseil social, en collaboration avec la Commission d'aide à la réussite (CAR), organise des blocus hébergés et encadrés dans les bibliothèques et des salles informatiques.

Le service social et d'accompagnement collabore également avec la Commission des relations internationales (CRI) dans certains dossiers mobilité et en particulier ceux qui concernent les étudiants à besoins spécifiques.

Les assistantes sociales et la psychologue proposent des entretiens individuels et des rendez-vous aux étudiants qui souhaitent opérer une réorientation académique ou professionnelle. Elles apportent une aide au sujet des informations juridiques et sociales et ont mis en place une procédure d'identification des étudiants de condition modeste.

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement¹³, la HEH.be a mis en place une procédure de plainte et de signalement des faits de violence et de harcèlement afin que les étudiants puissent communiquer à propos de faits dont ils sont victimes, ainsi qu'un dispositif permettant la gestion du dossier, en ce compris une écoute bienveillante notamment par les pairs, et les conseils relatifs à un dépôt de plainte.

La réussite des étudiants, une priorité

Parce que le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur nécessite une adaptation au point de vue du rythme de travail, des méthodes d'apprentissage et de l'univers académique en général, le service d'aide à la réussite (SAR) informe et accompagne les étudiants dans leur projet d'études. Il soutient les étudiants dans la gestion de leur nouveau « métier d'étudiant », répond aux questions en matière d'orientation, accompagne dans la mise en place d'une auto-évaluation efficace et propose des ateliers permettant le développement de compétences utiles à la réussite académique.

Les actions concrètes sont décrites dans les moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec.¹⁴

En collaboration avec le SAR, chaque département, en fonction de ses spécificités, assure un accueil aux nouveaux inscrits. Un « Guide futé » est mis à disposition des étudiants qui sont informés sur des questions administratives et pédagogiques.

La vie estudiantine à la HEH.be

Les étudiants sont représentés par le GREH - Conseil Étudiant de la HEH.be qui est un organe indépendant, composé d'étudiants de chaque département élus par leurs pairs pour un an. Ils sont actifs au sein des Instances de

l'établissement afin de représenter, défendre et promouvoir les intérêts des étudiants, notamment sur les questions relatives à l'enseignement, la pédagogie et à la gestion de la HEH.be. Ils ont également pour mission de susciter leur participation active et d'assurer la circulation de l'information entre eux et les différentes autorités de la HEH.be. Le GREH assure également une représentation des étudiants au sein de toutes les Commissions transversales et ses membres sont invités à participer activement aux travaux qui y sont menés. Ils intègrent, aux côtés des membres des personnels (enseignants, administratifs et ouvriers) les groupes de travail qui y sont constitués. Ils sont également invités à représenter la Haute École au sein des instances externes (ARES, pôle hainuyer ...). Leur présence est également requise dans la Commission des frais spécifiques.

L'établissement veille à la mise à disposition du GREH, en fonction des budgets sociaux alloués par le Gouvernement, de moyens de communication et d'une aide logistique à l'organisation de l'élection des représentants étudiants dans les différents organes de gestion.

En parallèle du parcours académique, des activités sportives sont proposées aux étudiants par l'intermédiaire de l'Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et Supérieur¹⁵ (ASEUS) et du Pôle Hainuyer¹⁶. Les étudiants participent aux activités proposées pour se détendre ou pour prendre part aux compétitions inter-universitaires. Il leur est possible d'y devenir moniteur s'ils bénéficient d'une expertise en matière d'organisation d'entraînement.

Chaque département, en fonction du contexte, offre à ses étudiants la possibilité de rejoindre des cercles dont les activités sont diverses et variées.

Un établissement d'enseignement supérieur, de nombreux partenaires

La HEH.be entretient de nombreuses collaborations avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur, citons prioritairement le Pôle hainuyer et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Le Pôle hainuyer est un lieu de concertation et de dialogue entre les établissements qui le composent et dont les missions principales¹⁷ sont de promouvoir et de soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants.

La HEH.be est représentée au sein de différentes Instances et Commissions de ces deux partenaires ce qui assure à l'établissement le relais efficace de l'information.

Le Directeur-Président de la HEH.be assure plusieurs mandats au sein de l'ARES : membre du Conseil d'administration, membre de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'enseignement de promotion sociale et Président de la Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI). Les Directions des départements siègent au sein des Commissions pour les domaines qui concernent les formations proposées par l'établissement, et comme d'autres membres des personnels elles assurent la présence de la HEH.be au sein des Commissions d'informations sur les études ; Commission d'aide à la réussite ; Commission des relations internationales ; Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales ; Commission qualité de l'enseignement et de la recherche ; Commission de la valorisation de la recherche et de la recherche universitaire ; Commission bibliothèques et services académiques collectifs ; Commission de l'enseignement supérieur inclusif ; Commission de coopération au développement et de la Commission informatique.

La représentation de la HEH.be au Pôle hainuyer est tout aussi complète. Deux membres du Collège de direction de la HEH.be dont le Directeur-Président siègent au Conseil d'administration et de nombreux membres des personnels siègent dans les Commissions Information et orientation, Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur, Services collectifs, Mobilité internationale, Recherche, Enseignement supérieur inclusif. Ceux-ci sont également membres des Commissions éponymes au sein de la HEH.

Au-delà de ces aspects représentatifs et collaboratifs, des actions concrètes sont menées avec l'ensemble des partenaires comme « Le Forum pédagogique du Pôle hainuyer » qui est devenu un événement phare destiné aux enseignants membres des institutions partenaires.

Au-delà des frontières, la Commission des Relations internationales de la HEH.be œuvre à renforcer les relations vers l'extérieur. Ainsi, des accords interinstitutionnels¹⁸ sont signés avec des partenaires européens et hors Union européenne.

1. www.wbe.be/nos-ecoles/valeurs-projets-educatif-et-pedagogique/
2. Article 3 §1er du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, M.B., 18 décembre 2013.
3. Projets pédagogique et éducatif de l'Enseignement organisé par la Communauté française, p. 5
4. Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, M.B., 9 avril 2014.
5. Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, M.B., 18 décembre 2013.
6. Rapport annuel 2009 : Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie – www.unesco.org/ark:/48223/pf0000187791
7. Article 119 du Décret du 7 novembre 2013, op.cit.
8. www.heh.be/etudiant-entrepreneur
9. www.heh.be/article-610-b-8-commission-developpement-durable
10. www.heh.be/article-639-demarche-qualite-evaluation-institutionnelle
11. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 1996 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil pédagogique, du Conseil social, des Conseils de catégorie et des Conseils de départements ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et du Collège de Direction des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française, M.B., 5 octobre 1996.
12. La Commission Qualité (CQ), la commission d'aide à la réussite (CAR), la Commission des relations internationales (CRI), la Commission de valorisation de la Recherche (CoVR), la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), la Commission informatique (CI), la Commission développement durable (CDD) et la Commission formation continue (CFC).
13. Circulaire n°8256 « Prévention et lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale »
14. Voir point 5° Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec - pages 18 & 19.
15. www.aseus.be/
16. www.polehainuyer.be/
17. Article 53 du Décret du 7 novembre 2013, op.cit.
18. Voir point 6° Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers - pages 20 & 21.

• 2. DÉFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITÉ DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

La HEH.be offre des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues qui correspondent aux niveaux 6 et 7¹⁹ du cadre francophone des certifications. À l'issue des cycles d'études, elle certifie les savoirs acquis et les compétences développées qui y correspondent. Elle permet également de valoriser les acquis personnels, professionnels et de formations.

Le slogan « une Haute École à dimension humaine » colle à la réalité de l'institution dont la taille raisonnable permet une réactivité de décision et facilite l'opérationnalisation des actions.

L'établissement est également particulièrement attentif à l'épanouissement de ses membres des personnels et de ses étudiants en favorisant les attitudes qui ont pour finalité d'assurer le bien-être de chaque individu au sein de l'institution.

Son rôle est de préparer les étudiants, en les accompagnant depuis le moment où ils quittent l'enseignement secondaire jusqu'à leur entrée sur le marché de l'emploi. En préparant les générations futures à exercer des métiers, la HEH.be œuvre à fortifier et façonner l'avenir de la société.

La formation continue

Dans cette perspective les membres du personnel de la HEH.be qui assument, selon leurs disciplines, moyens et spécificités, les tâches qui leur sont attribuées sont amenés à poursuivre leur formation tout au long de leur carrière.

L'actualisation par les enseignants des contenus enseignés et des méthodes d'enseignement est une préoccupation majeure de l'établissement. En effet, les membres du personnel de l'enseignement supérieur doivent faire preuve de qualités pédagogiques et de compétences spécifiques et actualisées (en présentant le CAPAES notamment), en lien direct avec les lieux de création, de critique, de développement et d'évolution du savoir, de l'art et de la pensée.

Dans cette perspective, les Commissions d'aide à la réussite et de valorisation de la recherche CoVR) s'étaient vues complétées d'un volet formation continue, respectivement orientées au bénéfice des membres des personnels et au bénéfice de personnes extérieures et proposées par les membres du personnel. Les démarches en ce sens se sont intensifiées ce qui a donné lieu à une révision de la structure encadrante et le plan quinquennal 2021-2026 prévoit l'émancipation de ce volet par la création d'une Commission spécifiquement dédiée à la formation continue (CFC). Elle est invitée à poursuivre une double mission, d'une part à savoir proposer à ses personnels un plan de formation et de développement des compétences (mission de développement personnel et par là même institutionnel) et d'autre part de développer l'offre de formation pour les tiers incluant l'ensemble des départements et en ciblant les entreprises publiques et/ou privées (mission de formation continue en tant qu'opérateur de formation).

Pour les enseignants, la formation en cours de carrière reste fondamentale. Elle leur offre une opportunité irremplaçable d'adaptation aux exigences actuelles et futures tant sur le plan pédagogique que scientifique. Elle a pour objectifs de les tenir informés de l'évolution de leur discipline en réactualisant leurs savoirs, enrichissant de cette manière les acquis et les compétences développées au cours de la formation initiale. Elle tient également compte de l'évolution

constante des professions et prenant en considération les impératifs de terrain : les activités de formation sont également dispensées dans le milieu professionnel concerné comme, des centres de compétences, des universités...

La mise à jour de leurs connaissances par les enseignants permet une actualisation rapide et permanente des contenus de cours et des cursus proposés en formation initiale. Ceux-ci sont développés autour de deux axes. Le premier axe repose sur l'acquisition par les étudiants d'un savoir, d'un savoir-faire mais également d'un savoir-être, nécessaire à une préparation efficace à l'exercice de professions qui relèvent d'un cadre socioprofessionnel spécifique et d'un univers culturel et scientifique caractéristique. Le second axe oriente la transmission de ces savoirs via le contenu des enseignements, mais également en tenant compte de leur fondement historique ce qui permet de développer une approche qui prend en considération les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel, artistique, scientifique, philosophique et politique. À noter que ces différentes missions s'inscrivent également dans une dimension de collaboration et d'échanges internationaux, avec des institutions ou établissements fédéraux, régionaux ou d'autres communautés belges ou au sein de la Communauté française.

Si chaque enseignant s'inscrit individuellement dans cette perspective formatrice, la HEH.be prend des dispositions en vue de faciliter leurs démarches. Un dispositif de gestion administrative a été mis en place à cet effet. Des opérateurs de formation sont également invités dans l'établissement et ils y dispensent des formations transversales (par exemple à propos de l'évaluation des compétences ou encore des méthodes de travail) ou spécifiques (qui concernent particulièrement une discipline) qui peuvent donner lieu à une participation collective. Cette stratégie favorise également les échanges entre les enseignants d'une même discipline dont les attributions concernent des départements différents.

Une des missions de l'établissement est d'assurer des services à la collectivité. Des initiatives sont prises afin de répondre aux besoins sociétaux, en collaboration avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques que des actions sont proposées.

Dans le cadre de l'article 74, alinéa 6, du Décret Paysage, la HEH.be propose des formations continues à destination des diplômés de l'enseignement supérieur ou de porteurs de titres similaires. *"Les modules proposés ont pour objectif de réactualiser leurs connaissances, notamment en fonction du profil professionnel particulier des étudiants, de perfectionner ou spécialiser leurs savoirs et compétences dans l'une ou l'autre discipline particulière, dans le même domaine d'études que leur diplôme initial ou dans un domaine différent, de compléter et parfaire leur formation, en lien direct avec leur activité professionnelle actuelle ou future, dans une perspective de continuité de leur parcours professionnel ou encore d'étendre et enrichir leur formation personnelle, en tant que citoyen actif et critique."*²⁰

Les départements, seuls ou en collaboration, proposent des modules de formations qui, en tenant compte de l'évolution des réalités socioprofessionnelles des besoins du terrain, sont pérennisées sous la forme de certificats.

L'établissement répond aux marchés publics proposés par des opérateurs de formation et par des entreprises publiques et privées. Ainsi, l'Institut inter-réseaux de la Formation

professionnelle continue (IFPC) reprend dans son offre les formations dispensées par les enseignants de la HEH.be.

Notre établissement collabore également au projet de WBE en la matière. Ainsi la réforme de la Formation professionnelle continue (FPC), entrée en vigueur le 1 septembre 2022 et pilotée par la Direction de la Formation et du Développement des Compétences (DGPAP), prévoit l'organisation de dispositifs de formation au niveau des réseaux. Dans ce contexte, la HEH.be développe des formations correspondant aux besoins collectifs et personnalisés en lien avec les projets pédagogique et éducatif de WBE et les plans de formation des établissements scolaires dans une approche locale et intégrée au contexte spécifique des établissements.

Ainsi, la HEH.be dispose d'un catalogue de formations qui ne cesse de s'étoffer et répond aux sollicitations de partenaires, adaptant son offre en fonction des besoins du terrain.

La recherche et l'innovation

Le Décret paysage confie aux Hautes Écoles une *"mission de recherche scientifique appliquée. Celle-ci désigne les travaux de recherche visant à discerner les applications potentielles des résultats de la recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles ou encore à améliorer des procédés, en vue d'atteindre un objectif déterminé et fixé a priori"*²¹. Souhaitant répondre au mieux à cette disposition, la HEH.be a chargé sa Commission de valorisation de la recherche d'assurer un encadrement aux enseignants qui souhaiteraient s'inscrire dans cette perspective. Ainsi, la HEH.be a mis en place un appel interne qui vise à proposer au personnel de développer un projet dans les matières qui les concernent. Des projets de recherche aux thématiques variées ont ainsi vu le jour et ont permis à certains enseignants d'entreprendre des travaux dans des domaines de disciplines ciblées ou plus larges, seuls ou en collaboration avec des enseignants issus d'autres départements. Ce dispositif a eu pour effet de préparer les équipes en vue d'un dépôt de dossier lors d'appels externes comme l'appel à projets lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Financement de la Recherche en Hautes Ecoles (FRHE)²². Notre établissement a ainsi eu la satisfaction de voir plusieurs de ses projets retenus et financés.

La Commission de valorisation de la recherche accompagne également les chercheurs lors des contacts avec SynHERA²³, la cellule d'accompagnement de valorisation de la recherche au sein des Hautes Ecoles et des Centres de Recherche associés, et organise diverses activités de communication qui ont le double objectif de porter à la connaissance de la communauté éducative les actions de recherche, mais également de susciter auprès de ceux-ci des collaborations ou d'autres travaux de recherche. Citons la mise en place du « *Midi des chercheurs de la HEH.be* », manifestation articulée autour d'une session de posters. Il est à noter que certaines recherches sont menées avec le concours d'étudiants, dans le cadre de leur formation, et en partenariat avec des établissements de stage.

La HEH.be est également engagée dans les projets de recherche financés par WBE qui ont pour objectif d'objectiver des paramètres relatifs à l'enseignement.

Afin de garantir la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique, la revue « *Made in HEH* » fait état des recherches qui sont menées dans les divers domaines abordés, sciences, littératures, didactiques ...



Le bien-être au travail

Pour assurer à la population étudiante des formations de qualité, il convient également d'être attentif au bien-être des personnels. En matière d'espaces de travail, les travaux d'aménagements de locaux, les investissements en équipements et le programme de rénovation sont prolongés et étoffés dans un plan d'investissement échelonné sur 5 ans. Une politique de gestion raisonnée est en cours, avec la collaboration du service régional des infrastructures, propriétaire des bâtiments. Des démarches sont également entreprises vers nos autorités de tutelle afin de les sensibiliser à la nécessité de procéder à des investissements dans nos bâtiments. Dans ce contexte, afin d'accueillir au mieux les personnes porteuses de handicaps, un groupe de travail "accessibilité des bâtiments HEH" a été constitué et un audit a été mené afin de déterminer d'une part, les adaptations possibles et d'autre part, de répondre aux appels à projets diffusés par l'ARES²⁴.

L'évolution de la carrière des membres des personnels est une priorité pour l'établissement. Ainsi, tout en tenant compte des pourcentages maximaux de nominations à titre définitif, le processus de recrutement et de stabilisation des personnels enseignant et administratif est une priorité. Etant attentive également aux possibilités de promotion, sur base de la situation du cadre du personnel administratif, le Conseil d'Administration de la HEH.be a dernièrement procédé à un appel interne en vue de pourvoir à des fonctions de rang 2 du personnel administratif²⁵.

Concernant le personnel ouvrier, sa gestion échappe au contrôle des autorités de la Haute École. Toutefois, la formation continue est encouragée et les agents en reprise d'études bénéficient d'une priorité pour prétendre à une fonction mieux rémunérée.

19. www.europa.eu/europass/fr/description-eight-eqf-levels

20. Décret du 7 novembre 2013, op.cit.

21. Idem

22. www.recherchescientifique.be/index.php?id=1607

23. www.synhera.be/

24. Voir point 11* Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour exécuter le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, tel que modifié – page 25.

25. Article 18 du Décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française.

• 3. DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSÉ PAR LA HAUTE ÉCOLE

Dans l'objectif de former des diplômés, l'enseignement supérieur peut mettre en œuvre au cours de formations initiales, complémentaires ou continues deux types de formation : un enseignement supérieur de type court qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique de même que les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis, et un enseignement supérieur de type long qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie en deux cycles.

L'organisation de type universitaire du corps enseignant comprend des services d'enseignement composé de professeurs, de chargés de cours, de chefs de travaux et de maîtres assistants.

Dans un monde en constante évolution, la connaissance n'est jamais acquise et exige un perpétuel apprentissage. « Apprendre à apprendre », telle peut être résumée la finalité essentielle de l'enseignement supérieur. Compétences de base, méthodes de travail, capacités d'autoformation, sens critique, esprit créatif et éducation citoyenne doivent permettre au futur diplômé de devenir un acteur responsable de la société.

La finalité de notre enseignement supérieur est de former des diplômés répondant aux besoins du monde professionnel. Selon les disciplines et les spécialités, ce but est atteint à l'issue de formations appartenant tant à l'enseignement de type court qu'à l'enseignement de type long.

Ainsi, la HEH.be dispense une formation professionnelle adaptée aux exigences des employeurs, indispensable à l'entrée dans le monde professionnel. Au travers des stages, des activités complémentaires, des travaux de fin d'études, l'établissement entretient des contacts privilégiés avec les entreprises, les institutions, les centres de recherche et avec les acteurs sociaux qui sont le reflet du milieu socio-économique au sein duquel les futurs diplômés s'inséreront professionnellement. Cette démarche s'adresse tant à l'enseignement qu'elle dispense qu'aux formations continuées qu'elle assure.

En outre, l'établissement encourage les étudiants à disposer des divers moyens d'information disponibles dans l'institution. Aux lieux physiques, tels que les bibliothèques et les ludothèques, se sont ajoutées les ressources numériques. La HEH.be offre un accès aux portails généraux et spécifiques nécessaires à la recherche documentaire.

De plus, la HEH.be entend proposer un enseignement en phase avec l'évolution technologique et numérique en investissant dans les nouveaux outils pédagogiques et de communication.

Dans cette perspective, la mise en application du plan de relance numérique permet à l'établissement de favoriser l'enseignement selon les modèles hybride et comodal. Ils permettent une individualisation plus importante des apprentissages, une pratique des classes inversées, une plus grande disponibilité temporelle du contenu de cours et de la méthodologie qui y est associée, ce qui tend à plus d'équité de tous les publics, en particulier des étudiants en situation de handicaps, de troubles de l'apprentissage ou malades. D'autres activités pédagogiques en sont bénéficiaires comme les suivis des travaux de fin d'études, l'évaluation continue via les tests formatifs, le travail collaboratif ainsi que les séances de tutorat et de médiation organisées dans le cadre de l'aide à la réussite.

Du matériel numérique destiné à la conception didactique est mis à disposition du personnel enseignant. Il permet l'adaptation à l'évolution des pratiques pédagogiques intégrant le numérique en ouvrant la voie à la création de supports d'apprentissage diversifiés, y compris dans le cadre de l'aide à la réussite. Il rend possible la création de supports à utiliser dans le cadre des formations continues pour ou par le personnel, y compris en vue du développement des compétences numériques de tous les enseignants et de tous les étudiants.

Du matériel est également proposé afin de permettre des activités de mise en situation professionnelle, citons par exemple pour le Département des Sciences et technologies, l'installation de serveurs didactiques.

Les fiches ECTS de chaque unité d'enseignement, publiées sur le site de la HEH.be, font état des objectifs poursuivis par rapport au référentiel de compétences de l'ARES et précisent les acquis d'apprentissage spécifiques, les contenus des activités d'apprentissage de l'unité d'enseignement, les méthodes d'enseignement, les modalités d'évaluation, les supports utilisés et la répartition du volume horaire.

Les activités d'apprentissage comportent des enseignements organisés par l'établissement, notamment des cours magistraux, exercices dirigés, travaux pratiques, travaux de laboratoire, séminaires, exercices de création et recherche en atelier, excursions, visites et stages ; des activités individuelles ou en groupe, notamment des préparations, travaux, recherches d'information, travaux de fin d'études, projets et activités d'intégration professionnelle et des activités d'étude, d'autoformation et d'enrichissement personnel. Toutes peuvent faire l'objet d'une évaluation et d'une valorisation en termes de crédits.

Certaines activités d'apprentissage sont regroupées au sein d'une unité d'enseignement parce qu'elles poursuivent des objectifs communs et constituent un ensemble pédagogique au niveau des acquis d'apprentissage attendus au sein d'un programme d'études qui comprend plusieurs activités d'apprentissage.

L'ensemble des activités d'apprentissage de chaque unité d'enseignement des cursus conduisant à un grade académique de premier ou deuxième cycle se répartit sur un des deux premiers quadrimestres de l'année académique, à l'exception de certaines évaluations, stages, projets ou activités d'intégration professionnelle.

Le premier quadrimestre débute le 14 septembre ; le deuxième débute le 1er février ; le troisième débute le 1er juillet. Les deux premiers quadrimestres comportent au minimum 12 semaines d'activités d'apprentissage. Les activités d'apprentissage débutent le premier lundi du quadrimestre.

Spécificités de l'enseignement supérieur de type court (Bachelier professionnalisant)

Les cursus initiaux de type court sont organisés en un seul cycle d'études. Ils comprennent 180 crédits. Ces cursus sont sanctionnés par le grade académique de bachelier.

Cet enseignement, qui associe étroitement connaissances de base et compétences pratiques, s'adresse à un public à la fois motivé par l'action concrète et par une démarche théorique qui vient en support direct des réalisations pratiques.

La formation visant à l'efficacité opérationnelle immédiate sur le terrain de chacune des professions concernées accorde une large place au contact avec la réalité professionnelle, notamment par des stages pratiques.

Le corps enseignant est composé essentiellement d'agents titulaires d'un master. S'y ajoutent, pour certaines matières, des agents titulaires d'un titre de bachelier ainsi que des enseignants porteurs d'autres titres qui en raison de leurs compétences et de leur expérience dans un champ professionnel précis témoignent de leur expertise dans un domaine particulier.

Comme précisé supra, la formation continuée des enseignants et, l'intégration d'activités de recherche, tout comme la collaboration et l'intervention de spécialistes du monde professionnel, actualisent l'enseignement dispensé.

Les stages pratiques en milieu professionnel et le travail de fin d'études constituent des éléments essentiels des programmes.

Le titre de bachelier professionnalisant donne accès au grade académique de master, moyennant dans certains cas, l'ajout au cursus de crédits complémentaires.



Spécificités de l'enseignement supérieur de type long (Master)

L'enseignement supérieur non universitaire de type long, de niveau universitaire, est organisé en deux cycles. Un premier cycle sanctionné par le grade académique de bachelier qui comprend 180 crédits et un deuxième cycle sanctionné par le grade de master qui comprend 120 crédits.

Le premier cycle permet l'acquisition de compétences de base polyvalentes et l'approche du monde professionnel au travers d'un stage d'immersion. Les compétences et savoirs acquis dans le second cycle assurent la maîtrise d'un ou de plusieurs domaines spécifiques.

Les spécificités de notre enseignement supérieur de type long s'expriment à travers les différents critères significatifs suivants :

- La formation est, d'une part, opérationnelle, scientifique et proche du concret et, d'autre part, conceptuelle et rigoureuse ;
- La démarche pédagogique associe la connaissance théorique, l'expérimentation et les applications pratiques ;
- Un réseau étendu de contacts avec le monde du travail et le monde académique est sans cesse élargi ;
- Des centres de recherche appliquée sont développés ;
- La taille à dimension humaine des départements d'études est génératrice d'une pédagogie propice à l'écoute.

La finalité des formations garantit de nombreuses perspectives d'emploi.

Des accords et conventions entre établissements organisant des études similaires en Belgique et à l'étranger assurent la mobilité des étudiants.

La Commission des Titres d'Ingénieur (CTI, France), organisme indépendant chargé d'habiliter les formations d'ingénieur et de développer la qualité de ces formations en France et à l'étranger, a accrédité les formations d'ingénieurs industriels du Département des Sciences et technologies de la HEH.be. Ces formations bénéficient donc du label EUR-ACE (EUROPEAN ACCREDITATION FOR ENGINEERING DEGREE PROGRAMMES), qui certifie la plus haute qualité dans les formations d'ingénieur en Europe.

Ces accréditations augmentent également la visibilité internationale de l'établissement et offrent plus d'opportunités de collaborations avec les grandes écoles d'ingénieurs européennes.

26. Voir point 6° Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers – page 20



• 4. DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉES AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS

La HEH.be est une institution officielle et publique qui pratique la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et qui organise un enseignement accessible à tous.

Chaque étudiant a le droit, conformément à la législation en vigueur, de vivre son parcours académique dans le respect des libertés et des droits fondamentaux.

Se fondant sur le concept de la dignité humaine, la HEH.be se fait un devoir de former des individus responsables et capables d'assurer le développement progressif de l'analyse des raisons d'agir, le sens de la solidarité humaine, le désir de justice sociale, le refus des excès totalitaires, le respect de la liberté, l'attachement à l'idéal démocratique, le devoir de responsabilité personnelle et réfléchi dans les actes de la vie intellectuelle et sociale.

Ces notions de moralité humaine ont une portée universelle que la HEH.be entend inculquer aux jeunes générations confiées à ses soins. L'épanouissement personnel et le savoir-être trouvent leur fondement dans la connaissance et l'acceptation de soi, liées à une volonté de développement équilibré tant au niveau corporel que psychique et affectif. Alliées à la compétence, la confiance en soi et l'authenticité visent à conférer une capacité de liberté et d'autonomie qui permet de se déterminer et d'assurer ses propres choix en toute responsabilité, de se dépasser sans cesse et de s'épanouir affectivement, socialement et culturellement.

Ces concepts sont à mettre en relation avec les principes démocratiques de consultation et de représentation. Ainsi, forte de l'écoute apportée lors des réunions des Instances et des Commissions, l'établissement s'est assuré une participation active des membres, y compris des représentants des étudiants.

La co-construction du plan stratégique 2022-2026 en est un exemple. Celui-ci relie les axes prioritaires aux objectifs que les Commissions se sont fixés.

Le dispositif mis en place prévoit une action renforcée de la Commission Qualité au cours des prochaines années. Une des missions importantes consistera à élaborer « des tableaux de bord permettant le suivi d'indicateurs pertinents dont la collecte des données utiles est adaptée pour des actions en réponse aux attentes et besoins de la HEH.be²⁷ ».

Ce principe démocratique de consultation dans la gestion favorise le fonctionnement efficace et donne des garanties pour l'organisation d'un enseignement de qualité.

De la même manière, les Autorités de la HEH.be perpétuent ces valeurs et spécificités en collaborant activement au bon fonctionnement du Pôle hainuyer tant pour ce qui a trait à la promotion de la réussite que la recherche ou

encore le développement de la Qualité et le partage des infrastructures.

La démonstration de l'engagement de la HEH.be, en regard de l'article 62 du Décret Paysage²⁸, qui consolide l'appartenance au Pôle hainuyer, se traduit dans les faits par la coorganisation de formations et la codiplômation. La HEH.be soutient toute initiative visant à assurer sa promotion et sa visibilité dans la mise en valeur de ce qui constitue son identité, sa richesse et ses compétences.

La HEH.be répond aux engagements internationaux de la Belgique, comme, notamment, la Convention de l'ONU du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées, ou encore la Directive européenne 2000/78 du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail qui, en dépit de son intitulé, concerne également l'enseignement puisque les étudiants effectuant leurs stages sont assimilés à des travailleurs, pour ces législations.

Ainsi, la HEH.be entend donner à tout individu, quelles que soient ses origines, son sexe, sa culture, son état de santé physique et psychique, l'opportunité de trouver sa place dans la société.

Respectant un des engagements de la Déclaration de politique communautaire visant à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur formalisé dans le Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif du 30 janvier 2014²⁹, la HEH.be favorise la mise en place de mesures et de ressources destinées à répondre à la demande des étudiants bénéficiaires en prévoyant les aménagements matériels, sociaux, culturels, méthodologiques et pédagogiques tendant à rencontrer les difficultés, liées à leur situation, qu'ils éprouvent dans leur vie d'étudiants et dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle pendant et à l'issue de leur cursus.

La Commission de l'enseignement supérieur inclusif travaille en étroite collaboration avec le service social et d'accompagnement. Des campagnes de communications et de sensibilisation auprès des personnels et des étudiants sont menées régulièrement.

Répondant aux objectifs d'une Europe fondée sur une société et une économie de la connaissance, la HEH.be met en place une stratégie en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie. Au-delà des formations de Bachelier et de Master qui sont organisées au sein des départements en fonction de leur spécificité, l'établissement développe l'axe consacré à la formation continue comme précisé *supra*.

En effet, si la HEH.be proposait déjà des formations par l'intermédiaire d'opérateurs extérieurs, elle organise de plus en

plus de modules et de séminaires, assurant le rôle d'opérateur de manière indépendante. Cette démarche s'accomplit en collaboration avec divers partenaires publics et privés.

Le maintien de contacts avec les réseaux de partenaires professionnels est assuré au travers de l'organisation des stages professionnels de nos étudiants.

Ainsi, les échanges constants avec les différents secteurs permettent de mettre en avant des convergences et de répondre au besoin de formation continue des milieux professionnels.

Le pôle Recherche qui est développé permet de répondre aux défis que constituent la compétitivité économique et l'utilisation des nouvelles technologies, tout comme les accompagnements spécifiques qui sont proposés aux étudiants, comme le statut d'étudiant entrepreneur.

La HEH.be entend également donner à ses diplômés comme aux travailleurs des secteurs concernés la possibilité d'enrichir leurs compétences et de poursuivre leur formation.

Ainsi, la HEH.be coorganise avec la HEPH - Condorcet et en partenariat avec l'UMONS, le master en ingénierie et action sociales (MIAS) qui donne lieu à une codiplômation portée par les deux établissements d'enseignement supérieur. Ce cursus de type long correspond à une formation de second cycle, de niveau universitaire (niveau 7).

La HEH.be collabore également avec la HEPH-Condorcet, la HELHa, l'UMONS et l'UCLouvain à la coorganisation et à la codiplômation du master en transitions et innovations sociales (METIS) qui est centré sur les transitions sociales, liées notamment aux processus de mondialisation, ainsi que sur les innovations sociales qui en découlent. Le METIS opte pour une approche pluridisciplinaire et déploie les ressources combinées de l'anthropologie et de la sociologie avec, entre autres, celles de l'urbanisme, de l'architecture, de l'économie, de la psycho-sociologie, des sciences de l'éducation, des sciences politiques. Le METIS s'ancre par ailleurs au cœur du bassin hainuyer qui constitue un terrain privilégié d'observation de tous ces phénomènes de transitions et d'innovations sociales.

Ces stratégies ont pour objectifs d'améliorer la cohésion sociale, l'égalité des chances et la qualité de la vie.

Dans les divers domaines qui concernent son enseignement, la HEH.be collabore avec d'autres Hautes Écoles et des Universités en vue d'organiser en coorganisation ou en codiplômation des formations qui répondent aux défis technologiques actuels et aux enjeux sociétaux, comme le bachelier en biotechnique, en codiplômation avec la HEPH-Condorcet. Cette formation, unique en fédération Wallonie Bruxelles, allie les Sciences du Vivant et les Technologies.

Les deux établissements organisent également en codiplômation, le bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques et le bachelier en éco-design produits. La HELHa a rejoint les deux Hautes Ecoles pour organiser un bachelier en 3D temps réel qui propose deux options, Game Art et Game Programming.

En coorganisation et en codiplômation le Master en Life Data Technologies est également proposé dans ce département. Cette formation exploite une diversité d'axes de recherche, lui permettant d'englober quasiment tous les champs de la biologie et de l'ingénierie moderne. Il forme de nouveaux scientifiques capables d'aborder à la fois des questions de recherche dans un contexte purement biologique ainsi que des notions directement liées à l'ingénierie industrielle. Aussi théoriques que pratiques, les futurs diplômés seront aptes à s'orienter dans des secteurs de type biomédical, biotechnologique ou pharmaceutique.

En partenariat avec la HEAJ et la HEPH-Condorcet, un bachelier de transition en jeu vidéo est organisé, tandis que l'UMONS et l'UCLouvain ont rejoint les trois Hautes Ecoles dans la mise en œuvre du master. Ce cursus a pour objectif de répondre aux besoins de l'industrie en termes de profils diversifiés et avancés.

À noter également le partenariat avec la HEPH-Condorcet et la HELHa qui concerne le bachelier en activité physique inclusive et prévention santé.

Des partenariats sont également mis en œuvre avec des établissements d'enseignement de promotion sociale, par exemple dans le cadre du bachelier en éco-solidarité (EAFIC Jean Meunier, HEH, HEPH-Condorcet, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry, Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Colfontaine, EAFIC des Hauts-Pays).

Ces actions démontrent l'engagement de la HEH.be à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour répondre aux diverses missions qui lui sont assignées.

²⁷. Extrait du rapport d'évaluation institutionnelle des experts de l'AEQES – phase pilote 2019-2023, p. 4.

²⁸. Décret du 7 novembre 2013, op.cit.

²⁹. Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, M.B., 9 avril 2014.

PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL 2021-2026

7 AXES STRATÉGIQUES



DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL HUMAIN

EN PHASE AVEC SES PARTENAIRES

CULTURE QUALITÉ INTÉGRÉE

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

OUVERTURE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET ENJEUX SOCIÉTAUX

RECHERCHE ET FORMATION CONTINUE

5. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC

L'enseignement supérieur s'adresse à un public adulte et volontaire. Qu'il s'agisse d'étudiants directement issus de l'enseignement secondaire de plein exercice, d'étudiants en cours de réorientation, ou d'étudiants en reprise d'études, la HEH.be tente de répondre au mieux à leur situation particulière.

Les parcours des étudiants sont multiples, près de 40% des étudiants inscrits en début de cycle ont déjà vécu un échec dans l'enseignement supérieur. Seuls 50% sont issus de l'enseignement secondaire général, et 5% d'étudiants ont terminé leur parcours dans l'enseignement secondaire professionnel³⁰.

Ainsi, la HEH.be met en œuvre des méthodes didactiques adaptées à chaque situation particulière d'apprentissage conformément à ses objectifs et en application du Décret du 18 juillet 2008³¹ œuvrant à la promotion de la réussite.

Cette pédagogie propose, tout au long du cursus des activités tantôt collectives et tantôt individuelles, sous la conduite directe ou indirecte d'enseignants. De plus, les étudiants sont invités dès le début de leur cursus à réaliser des travaux en autonomie, individuellement ou en groupe. En favorisant l'échange avec les pairs, l'apprentissage collaboratif rend les apprenants actifs et il les place au centre de leurs apprentissages.

Les activités d'apprentissage s'organisent donc sur trois axes. Le premier consiste à organiser au sein de l'établissement des cours magistraux, des exercices dirigés, des travaux pratiques, des travaux de laboratoire, des séminaires, des exercices de création et de recherche en atelier, des excursions et/ou des visites et des stages. Le second favorise l'autonomie en proposant des activités individuelles ou en groupe(s), notamment des préparations, des travaux, de la recherche d'informations, des projets et/ou un travail de fin d'études. Le troisième axe vise à l'autogestion par la mise en œuvre d'activités d'étude, d'autoformation et d'enrichissement personnel.

Ces démarches ne peuvent se concevoir sans mise à disposition de ressources documentaires. Celles-ci sont disponibles dans les bibliothèques présentes sur chaque site de la HEH.be et augmentées par les nombreux abonnements numériques proposés par l'établissement.

La HEH.be propose des activités d'enseignement à distance en mettant en œuvre diverses ressources numériques. Enseignants et étudiants bénéficient dans ce domaine de l'aide des équipes informatiques.

En fonction de la nature de chaque discipline et des moyens dont l'établissement dispose, les activités d'apprentissage sont organisées en groupes de taille variable en privilégiant les petits groupes, notamment pour les exercices pratiques liés aux disciplines caractéristiques du domaine d'études.

La mise en place de formations continues à l'intention des enseignants favorise le développement dans un domaine d'études particulier de méthodes didactiques innovantes, particulièrement ciblées sur le profil d'étudiants de première génération. Des groupes de travail composés d'enseignants de mêmes disciplines ou exerçant dans un même cursus déterminent des améliorations méthodologiques utiles et possibles. Ils procèdent à une analyse des programmes de cours et des complémentarités afin de mettre en évidence la concordance entre contenus et aptitudes.

Cette méthodologie repose logiquement sur les compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de l'enseignement qui donne accès aux formations en Hautes Écoles.

La HEH.be met à disposition des étudiants régulièrement inscrits et au plus tard un mois après le début des activités

d'apprentissage, les supports de cours dont la liste est déterminée par le Conseil pédagogique. Ces supports de cours peuvent être modifiés suivant l'évolution du contenu précis et de la forme des activités d'apprentissage. Toutefois, ils doivent être mis en ligne au plus tard six semaines avant l'épreuve d'évaluation correspondante. L'étudiant bénéficiaire d'une allocation d'études qui en fait la demande se voit octroyer, à charge des subsides sociaux, l'impression sur papier, à titre gratuit, de ces supports de cours.

Dès l'inscription les étudiants disposent d'une information complète et claire sur les programmes d'enseignement, à savoir la définition des objectifs, une description des contenus, des moyens didactiques, des modes d'évaluation ainsi que l'organisation du tutorat et des autres moyens de soutien mis à leur disposition.

Si dans un premier temps, la HEH.be propose à ses étudiants un encadrement adapté à chaque situation d'apprentissage, parallèlement, elle met en place une dynamique d'aide à la réussite de tous ses étudiants en portant une attention plus spécifique aux étudiants de début de cycle. En effet, la transition entre l'enseignement secondaire de plein exercice et l'enseignement supérieur nécessite une acculturation. Les actions proposées œuvrent à l'application du Décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux articles 148 à 151 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013³³ qui précisent les dispositions prises en matière d'aide à la réussite qui se doit d'être organisée par les établissements d'enseignement supérieur y compris en collaboration avec d'autres établissements.

La HEH.be propose des activités ayant pour objectif de combler les lacunes éventuelles d'étudiants dans l'une ou l'autre matière, ou plus généralement, à les aider à vaincre les difficultés rencontrées lors de leur début dans l'enseignement supérieur et les préparer au mieux à aborder l'année académique suivante avec de meilleures chances de succès. Ce point sera plus amplement développé lors de la description des actions de la Commission d'aide à la réussite et des services d'aide à la réussite.

Les étudiants sont guidés dans le choix de leur programme d'études et vers des activités d'aide à la réussite qui répondent à leur(s) difficulté(s). Ils sont également aidés dans l'interprétation de leurs résultats.

Dans au moins une discipline caractéristique du domaine d'études choisi, les étudiants bénéficient d'une offre d'activités d'apprentissage en petits groupes et consacrées à des exercices pratiques afin de s'assurer rapidement de la bonne orientation de l'étudiant.

Des méthodes didactiques innovantes ciblées sur le profil d'étudiants de première année dans un domaine d'études particulier ont été développées.

La Commission d'aide à la réussite (CAR) travaille en étroite collaboration avec les Services d'aides à la réussite répartis dans les différents départements et sur chaque implantation.

Sans être exhaustif, ces missions sont notamment de mettre en œuvre le volet pédagogique de l'Aide à la réussite, de faciliter l'intégration des nouveaux étudiants, d'offrir aux étudiants une écoute et une aide permanente quant à la gestion de l'apprentissage et de favoriser la réussite par l'accroissement de la maîtrise du français, langue d'enseignement.

En collaboration avec la Commission d'aide à la réussite, les services d'aides à la réussite des différents départements offrent des activités spécifiques pour les étudiants visant à leur faire acquérir les méthodes et techniques propres à



accroître leurs chances de réussite dans le domaine d'études qu'ils ont choisi.

La HEH.be est également attentive à la situation administrative de ses étudiants qui reçoivent, un guide futé propre au département dans lequel ils sont inscrits (soit en version papier, soit en version numérique téléchargeable). Il informe les étudiants à propos de la gestion de leur dossier administratif ainsi que des services qui leur sont proposés et communique le nom des personnes de références au sein de l'implantation.

Les SAR organisent la mise en place de dispositifs permettant de déceler les compétences des étudiants ou leurs lacunes éventuelles. Certains départements procèdent à une évaluation des prérequis pour informer les étudiants sur leurs capacités. Cette identification de certaines lacunes ou faiblesses peut avoir lieu dès les premières semaines et tout au long de l'année académique, et ce afin d'aider les intéressés à combler leurs lacunes ou de procéder à une éventuelle réorientation. (Ce point ne peut être mis en œuvre que dans certains départements). Un programme de remédiation qui comprend des activités de remise à niveau spécifiques est établi. Ces programmes de remédiation peuvent être organisés au cours de chaque quadrimestre.

Des activités ponctuelles ou organisées sous forme de projets sont proposées tout au long de l'année académique. L'apprentissage par les pairs est valorisé dans le cadre du tutorat. Des ateliers d'aide à l'écriture sont également proposés (projet Voltaire), ils ont pour objectif d'améliorer les compétences rédactionnelles qui sont réinvesties dans les travaux demandés tout au long de la formation. Des modules ayant pour objectif de permettre aux étudiants de gérer la charge de travail dans l'enseignement supérieur tant d'un point de vue méthodologique que psychologique sont également proposés.

Dans sa version modifiée du 2 décembre 2021, l'article 148 du décret Paysage³⁴ précise qu'« *avant chaque année académique, les autorités des établissements d'enseignement supérieur établissent un plan stratégique comportant les mesures qu'ils souhaitent entreprendre en faveur de l'aide à la réussite des étudiants (...)* ». Ces plans font l'objet de rapports annuels qui justifient les moyens octroyés dans le cadre de l'aide à la réussite. Dans ce cadre, la HEH.be a élaboré pour l'année académique 22-23 un parcours d'acculturation à l'enseignement supérieur. Une attention particulière est portée aux étudiants qui ont entamé leur parcours académique a posteriori de la crise sanitaire et qui rencontrent des difficultés d'apprentissage différentes de celles régulièrement rencontrées par les étudiants primo-arrivants des années

précédentes face auxquelles les moyens habituels doivent être adaptés.

Ce dispositif est organisé tout au long de l'année académique, dans une démarche progressive.

Il comprend l'organisation d'activités autour d'un volet psycho-social qui met l'accent sur l'intégration dans le monde de l'enseignement supérieur et d'un volet remédiation qui prévoit l'organisation de modules d'accompagnement visant le développement des compétences académiques et/ou disciplinaires des étudiants sous la forme de pédagogie « de soutien ».

La HEH.be organise une session d'examens à l'issue du premier quadrimestre, ce qui permet à l'étudiant de se situer, d'entamer une remédiation, d'opter pour un étalement voire une réorientation.

Certaines activités peuvent être dispensées et évaluées dans une autre langue, à raison d'au plus un cinquième des crédits du premier cycle d'études (sauf en première année) et de la moitié des crédits du deuxième cycle.

Au terme de chaque période d'évaluation, la Commission qualité propose une évaluation des enseignements par les étudiants. Ce dispositif permet entre autres d'actualiser la politique de lutte contre l'échec. D'autres données obtenues sont également mises à l'étude dans le cadre des analyses des contenus et de la cohérence des cursus. Les résultats sont utilisés lors des audits pour établir des actions d'amélioration.

Le Gouvernement peut reconnaître l'équivalence entre un titre, diplôme ou certificat d'études délivré à l'étranger et l'un des grades académiques conférés en vertu des dispositions du Décret du 7 novembre 2013.

30. Statistiques issues des chiffres relatifs à l'année académique 2021-2022

31. Décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, M.B., 1er septembre 2008.

32. Idem.

33. Décret du 7 novembre 2013, op.cit.

34. Décret du 7 novembre 2013, op.cit.



• 6. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BELGES OU ÉTRANGERS

Si la plupart des étudiants inscrits au sein de la HEH.be en vue de l'obtention d'un grade académique suivent les activités et effectuent les travaux qui figurent au programme d'études organisé par l'établissement et y présentent les épreuves et examens qui se rapportent à leur programme d'études, d'autres font le choix de suivre une partie de leur programme dans un autre établissement d'enseignement supérieur en Belgique ou hors de nos frontières.

La HEH.be favorise le développement, l'épanouissement et la mobilité des étudiants au sein de la Haute École, entre les Hautes Écoles et avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges et étrangers.

La Commission des relations internationales remplit plusieurs missions qui couvrent divers champs comme développer des collaborations et des échanges internationaux dans le cadre de l'intégration de l'enseignement supérieur à l'espace européen³⁵ en établissant des accords de coopération avec tous les autres établissements d'enseignement visant à organiser des passerelles, des échanges pédagogiques, professionnels et de savoirs. Elle doit également promouvoir la mobilité étudiante (Erasmus+, FAME, ...) ainsi que la mobilité enseignante (ouverture scientifique, professionnelle et culturelle, formation continuée...).

Les conventions conclues avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou extérieurs à celle-ci, peuvent prévoir que certains de ces cours et travaux seront organisés par ces autres établissements et que les examens qui s'y rapportent seront présentés dans ces mêmes établissements, conformément aux règles qui y sont en vigueur. Dans ce contexte, elles peuvent aussi prévoir l'échange de membres du personnel.

Les établissements hors Fédération Wallonie-Bruxelles avec lesquels ces conventions peuvent être conclues doivent être reconnus par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur, pour organiser des cursus ou participer à l'organisation de cursus et délivrer des grades équivalents au moins à un grade de premier cycle tel que visé par le Décret Paysage.

Pour remplir ses missions, la Commission des relations internationales est aidée par les relais institutionnels présents dans les départements. Ces personnes-ressources, personnels administratifs et enseignants assurent les relais auprès des étudiants.

Dans le domaine de la mobilité, la HEH.be accueille également des étudiants « incoming », leurs établissements d'origine sont rencontrés lors des divers salons qui sont organisés en Europe et au-delà des frontières de l'Union européenne dont la conférence et exposition annuelle de l'EAIE. Ce salon est l'occasion de développer des partenariats, d'accroître la visibilité de l'établissement et de rencontrer des professionnels internationaux de l'enseignement supérieur.

La HEH.be est également représentée aux séminaires du GRRIF (Groupe des responsables des relations internationales des institutions francophones d'enseignement supérieur) qui rassemble le Canada, la Belgique (FWB), la Suisse, la France, le Liban, le Maroc, le Congo et le Luxembourg.

Ces rencontres sont également l'occasion d'établir des partenariats en vue de mettre en œuvre de nouveaux projets, comme celui initié à Barcelone en 2022, avec l'Institut libanais d'éducateurs de Beyrouth.

Afin de faciliter la communication de l'information, une partie du site internet est disponible en anglais. Il est possible de

prendre connaissance du « Cross cultural and international management in a European and French-speaking environment », programme de cours (30 crédits) proposé en anglais aux étudiants « incoming » qui le souhaitent.

La HEH.be a signé des accords interinstitutionnels avec divers partenaires comme l'École Supérieure d'Ingénieurs ESIGELEC (Rouen), l'Université du Littoral Côte d'Opale (Dunkerque), l'Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et Social (Toulouse), l'Universitat de Lleida et l'Universidad de Cádiz (Espagne), l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le Cégep Beauce-Appalaches, l'Université de Cergy-Pontoise, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), l'Institut Régional du travail social (IRTS - Languedoc-Roussillon) et d'autres encore.

En matière de mobilité, l'établissement est régulièrement soumis aux contrôles de qualité. L'AEF-Europe, qui est en charge des contrôles bénéficiaires de projets Erasmus+, a pour objectif de vérifier que les projets ont bien été réalisés dans leur intégralité. Le rapport que l'agence a établi au terme du contrôle effectué en décembre 2020 souligne les forces observées au sein de l'établissement, comme le lien entre la Commission des Relations internationales et les départements. Les auditeurs soulignent notamment que les acteurs sont impliqués et que l'organisation est adéquate bien que les sites soient éloignés. Nos opportunités sont épinglées comme la mise en place de cours en anglais et d'une préparation linguistique plus forte ou encore la formalisation du processus d'évaluation des partenaires.

Témoignage d'un travail qualitatif, la HEH.be s'est vue accorder la « Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2021-2026 », une reconnaissance qui lui permet, via le programme « Erasmus+ », d'autoriser ses étudiants et son personnel à participer à divers échanges internationaux avec des objectifs linguistiques, scientifiques, sociaux et culturels.

La HEH.be souhaite que les programmes de mobilité mis en place ne se limitent pas aux activités strictement académiques. Ce contexte exclurait toute forme d'insertion dans la réalité socio-économique et culturelle. Un contact fructueux avec l'histoire et la culture de la région où se trouve l'institution visitée doit constituer un apport personnel valorisant. Il est indispensable de tirer avantage des différences culturelles, linguistiques et nationales tout en approfondissant le dialogue avec les Universités et les établissements d'enseignement supérieur européens, les organisations étudiantes et les dispositifs communautaires.

La représentation des Hautes Ecoles WBE au sein de la Commission des Relations Internationales et de la Commission de la Coopération au Développement de l'ARES est actuellement assurée par des agents de la HEH.be.

³⁵. Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, M.B., 18 juin 2004.

• 7. DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DÉCISIONS DES AUTORITÉS ACADÉMIQUES DE LA HAUTE ÉCOLE

Représentation au sein des Instances et Commissions

La représentation des membres des personnels et des étudiants est assurée tant au sein des Instances officielles³⁶ que des Commissions transversales au sein de l'établissement. Les Instances comptent des invités permanents : la responsable du service financier, la responsable du service du personnel et la juriste. Chaque Commission se voit présidée par un membre du Collège de direction et coordonnée par un membre du personnel. Leur composition assure une représentation de tous les départements de la HEH.be et des étudiants. En outre, en fonction de leurs spécificités et des sujets qui y sont abordés les types de personnels (enseignant, administratif et ouvrier) y sont représentés. Ainsi, la Commission Développement Durable (CDD) réunit enseignants, étudiants, personnel administratif et trois membres du personnel ouvrier dont un représentant des intendants. En fonction de l'ordre du jour, les collègues qui disposent d'une expertise spécifique en regard d'un sujet débattu, comme la responsable du service financier, le conseiller en prévention... peuvent également être invités.

Pour chaque réunion, les documents de travail sont déposés sur l'extranet de l'établissement. Chaque Instance et Commission y dispose d'un onglet. Les réunions font l'objet de Procès-verbaux qui sont également déposés sur l'extranet et porté par ce biais à la connaissance de tous. Au terme de chaque année académique, les coordinateurs des Commissions rédigent un rapport d'activités publié dans le Rapport transversal d'activités des Commissions. Les Commissions disposent également de l'outil teams pour échanger les informations et partager les fichiers.

Communication interne et externe

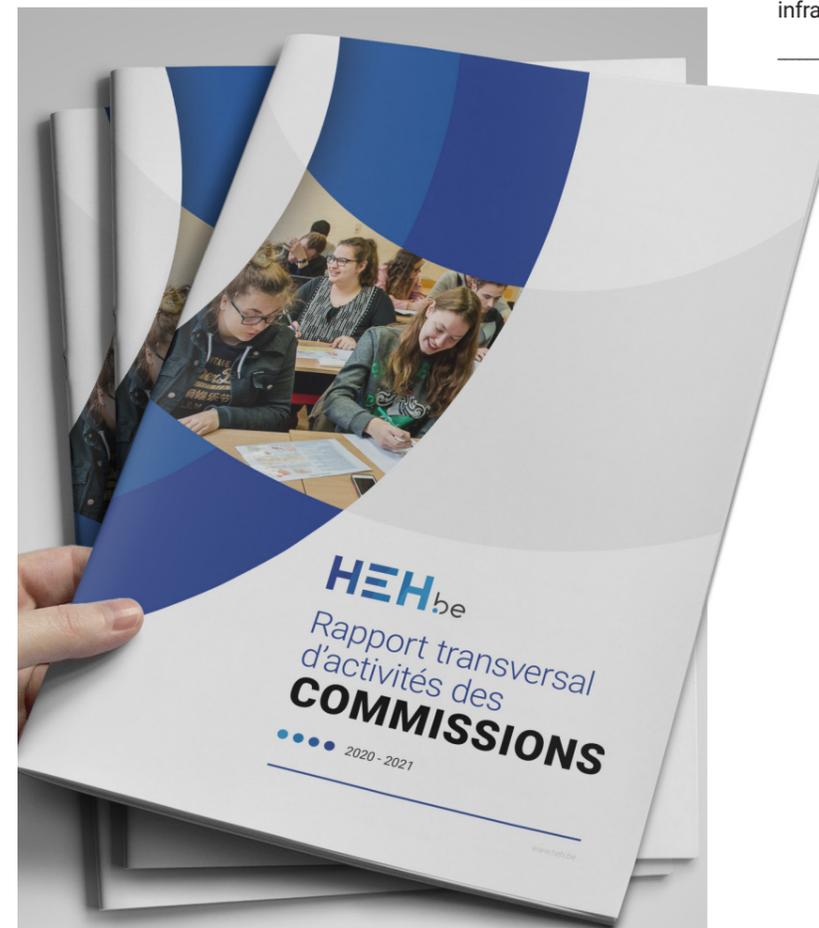
La HEH.be est dotée d'un service communication qui assure la circulation de l'information tant à l'intérieur de l'institution que vers l'extérieur. Celui-ci collabore avec le service informatique quant à la gestion du site internet, avec le service du personnel en matière de recrutement (LinkedIn, Indeed, job-teaser...). Elle assure également la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, comme Facebook, Instagram, Twitter ...

En interne, les informations sont également partagées par mail, au travers de « la HEH.be vous informe... ». Diverses publications sont assurées comme le Rapport transversal d'activités des Commissions, publié annuellement ou encore la revue consacrée aux recherches menées au sein de l'établissement « Made in HEH ».

Le recrutement de nouveaux étudiants occupe une place importante dans les missions du service communication. Avec les enseignants, il rencontre des étudiants sur les différents salons promotionnels, comme les salons du SIEP, ou encore celui de Lille. Il est également invité aux nombreuses séances d'informations organisées par les établissements de l'enseignement secondaire et par des organismes dont les missions concernent l'orientation des jeunes. En amont de ces rencontres, un travail de rédaction et de mise en page des brochures informatives est nécessaire, il se réalise en collaboration avec les équipes pédagogiques des différents départements.

En support de ces missions, le service informatique est attentif au bon fonctionnement de l'infrastructure réseau des différents départements de la HEH.be et de l'administration centrale. Les applications informatiques sont régulièrement améliorées et développées tout comme la sécurité des infrastructures.

³⁶. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 1996 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil pédagogique, du Conseil social, des Conseils de catégorie et des Conseils de départements ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et du Collège de Direction des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française, M.B., 5 octobre 1996.



8. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTÉGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

Les formations proposées par la HEH.be offrent aux étudiants une immersion dans la vie professionnelle par le biais des stages. Les partenariats ainsi tissés offrent de multiples possibilités de collaboration avec l'environnement social, économique et culturel et ce dans les divers secteurs que recouvrent les formations. En parallèle, des « jobs days » sont organisés, ils permettent aux étudiants de rencontrer d'éventuels employeurs.

Au-delà des perspectives liées à la mobilité, déjà citées, des collaborations sont également développées avec les partenaires de l'enseignement supérieur de la FWB. En effet, dans le cadre de missions spécifiques, la HEH.be peut conclure des accords de collaboration avec d'autres institutions du monde culturel ou socio-économique. Ces collaborations ou partenariats sont librement décidés de commun accord par les autorités concernées après avis de leurs Conseil d'administration, Conseil pédagogique et Conseil social en fonction du type de collaboration pressenti.

Pour rappel, des formations organisées en codiplômation et/ou en coorganisation ont ainsi vu le jour³⁷. Il est à noter que lorsqu'elles impliquent des formations diplômantes, ces collaborations sont soumises, pour accord, par l'intermédiaire de l'ARES aux autorités de tutelle. Pour proposer un programme en codiplômation, les établissements en Fédération Wallonie Bruxelles partenaires doivent prendre en charge chacun, dans le cadre de cette convention, au moins 15 pour cent des activités d'apprentissage du programme du cycle d'études concerné. De plus, chaque étudiant devra avoir effectivement suivi des activités d'apprentissage organisées par au moins deux partenaires différents.

Il est à noter également que la réforme de la formation initiale des enseignants, qui entre en vigueur en septembre 2023 a amené la HEH.be à fonder un consortium avec l'UMONS, la HEPH-Condorcet et la HEAJ.

Ainsi, la HEH.be assure des liens de solidarité et de partenariat entre Hautes Écoles ainsi qu'avec d'autres établissements d'enseignement, institutions universitaires ou personnes morales issues du monde professionnel.

Le domaine de la recherche est également l'occasion d'établir des partenariats. Ainsi, WBE lance annuellement un appel à projets auquel la HEH.be répond et obtient des financements eu égard à la qualité des projets déposés.

Il est à noter que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2016-2021, la commission de valorisation de la recherche, avec l'accord du Conseil d'administration, lance un appel interne à projets, financés sur fonds propres, auprès des membres du personnel enseignant de la HEH.be souhaitant consacrer une partie de leur charge à un projet de recherche-action ou de recherche appliquée. Certains chercheurs ayant bénéficié du tremplin institutionnel ont profité de cette expérience pour déposer d'autres projets financés par des fonds publics ou des subventions, par exemple en réponse à l'appel FRHE de l'ARES. Le plan stratégique 2022-2027 prévoit la poursuite de cette démarche.

La HEH.be poursuit le développement et la diffusion de ProceSim qui est l'aboutissement du programme First Haute École 2003, du projet de recherche CAIAO (Conception d'Automatismes Industriels Assistée par Ordinateur) soutenu par la DGTRE (Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie) de la Région Wallonne. Avec sa bibliothèque d'objets, ProceSim permet de construire simplement des plates-formes de simulation très complètes. Le programme offre également la possibilité de communiquer avec les principaux automates du marché via les protocoles de communication standard. Le logiciel est piloté depuis des automates Siemens et compatible avec des automates Schneider.

Les formations continues permettent également de s'intégrer dans son environnement social et culturel. Comme précisé *supra*, la HEH.be étoffe son offre de formations continues, elle propose également des certificats, par exemple en psychopathologie et clinique analytique.

WBE a lancé un marché public de services portant sur le recrutement de didacticiens pour des prestations de formations par la pratique visant l'accompagnement des équipes de WBE dans l'écriture des programmes de l'enseignement primaire en application des référentiels du Tronc Commun³⁸. Ainsi, nos collègues assurent dans ce cadre, une mission de « collaborateur ingénierie de la formation professionnelle continue ».

La HEH.be est attentive aux problèmes environnementaux. Une Commission Développement durable a été créée avec, entre autres, pour objectif de sensibiliser et d'accompagner ses étudiants. Divers projets sont mis en œuvre avec leur collaboration. Ils concernent l'alimentation saine et locale, au travers d'ateliers, conférences, formation du personnel d'intendance, distribution de gourdes en début d'année académique ... Des projets « zéro déchet » sont en cours. L'établissement a mis en œuvre un projet vélo-kot qui propose des vélos aux étudiants qui kotent sur une implantation afin de leur permettre de rejoindre l'implantation dans laquelle ils ont cours. Des défis sont proposés comme le calcul de l'empreinte carbone...

Quatre projets déposés par la Commission développement durable ont été financés par l'ARES. Ils avaient pour objectifs, entre autres, de sensibiliser et de changer les pratiques de la communauté éducative en matière de consommation alimentaire, mais également dans la consommation des ressources numériques.

37. Voir point 4° Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la haute école et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités - pages 16 & 17

38. WBE/27/2021

9. DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE

La pierre angulaire de la démarche qualité de la HEH.be est la Commission Qualité indépendante qui a pour objectif de développer une culture qualité intégrée. Il s'agit en effet de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs concernés par la qualité des enseignements et des services dispensés aux étudiants.

La Commission Qualité est un organe consultatif interne qui vise à encadrer et renforcer la recherche de la qualité au sein de la Haute École. Elle favorise une « culture qualité intégrée ». Ses objectifs sont, en effet, de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs concernés par la qualité des enseignements et des services dispensés aux étudiants. Son ROI précise que « *La Commission Qualité est un groupe de pilotage faisant partie intégrante du Service Qualité. Ce dernier est un service transversal à l'institution, qui intègre les audits AEQES, les auto-évaluations CAF (cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques) et des actions qualité plus ponctuelles. L'organisation est complétée par des cellules Qualité intervenant au sein des Campus.* »³⁹

Depuis 2008, la HEH.be a mis en place un cadre de références et des mécanismes cohérents d'évaluation de la qualité. Elle assure le suivi et la gestion de la qualité de ses activités et de prend toutes les mesures en vue d'une auto-évaluation interne effective et de son suivi. En effet, la HEH.be est consciente de l'importance de la réalisation d'une évaluation interne visant à fournir une photographie fiable du fonctionnement de l'institution et à préparer en toute sérénité les audits menés par l'AEQES (Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur) selon un plan décennal. La HEH.be et sa Commission qualité se conforment aux prescrits de l'Agence et témoins des priorités dégagées, promeuvent la mise en place d'actions en lien avec les opportunités dégagées lors des exercices des évaluations internes, externes et de leur actualisation. La HEH.be permet aussi aux départements d'enseignement qui le désirent de recourir également à une accréditation. Ainsi, le département des Sciences et technologies a sollicité pour son Master en Sciences de l'ingénieur industriel une accréditation auprès de la Commission des Titres d'Ingénieurs française⁴⁰ (CTI).

Consciente que les plans de suivi issus des audits permettent de progresser, la HEH.be a participé à la mise en œuvre de la phase pilote d'auto-évaluation institutionnelle. Ainsi, l'établissement participe à la co-construction d'outils d'évaluation institutionnelle menée par le Comité de pilotage de la phase pilote (CoPIL) et seize autres établissements d'enseignements supérieurs pilotes. Les experts ont souligné l'expertise de l'établissement en matière d'audits programmatiques, d'exercices d'auto-évaluation et de plans d'action élaborés durant ces dix dernières années. Celle-ci a développé un « terreau » fertile pour mettre en place un système de management et de gouvernance de la qualité. Ils ont aussi mis en exergue le rôle productif de ces commissions, ouvertes aux étudiants et qui constituent un élément moteur, fédérateur et intégrateur offrant un appui important dans le pilotage de l'établissement.

Ainsi, la HEH.be évolue dans un processus d'anticipation et d'amélioration constante des processus liés à la Qualité.

La Qualité au sein de la HEH.be est un dispositif qui vise à l'amélioration du fonctionnement des structures de l'établissement. La Commission Qualité est le relais des cellules, des comités d'audit et elle permet l'échange de bonnes pratiques.



La HEH.be au travers de sa charte Qualité s'est fixé les missions suivantes :

- Assurer un accueil individualisé et à faciliter l'intégration de tous, sans discrimination aucune, au sein de la HEH.be ;
- Garantir des programmes de formation de qualité axés sur le développement des compétences et favorisant l'insertion professionnelle ;
- Assurer un devoir de responsabilité citoyenne, personnelle et réfléchi dans les actes de la vie intellectuelle et sociétale ;
- Développer des stratégies d'apprentissage visant l'autonomie, la réussite et la formation tout au long de la vie ;
- Promouvoir l'esprit d'ouverture par les partenariats et la mobilité ;
- S'investir dans un processus permanent d'amélioration de la qualité par une démarche participative et concertée ;
- Favoriser la dimension humaine et conviviale de ses campus ;
- Soutenir les projets innovants, la recherche et les services à la collectivité.

Enfin, la HEH.be est représentée au sein de la Commission pour la Qualité de l'Enseignement et de la Recherche (CoQER) à l'ARES.

39. ROI de la CQ approuvé par le CA en séance du 11/05/2017 - Article 1

40. www.cti-commission.fr/accreditation



• 10. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN DOMAINE D'ÉTUDES OU ENTRE LES DOMAINES D'ÉTUDES ORGANISÉS PAR LA HAUTE ÉCOLE

La HEH.be organise au sein de quatre départements d'enseignement des études pluridisciplinaires de type court et de type long.

Le département des Sciences juridiques, économiques et de gestion, situé à Tournai, propose les sections bacheliers en Droit, Assistant de Direction et Management du tourisme et des loisirs.

Le département des Sciences de l'éducation et Enseignement invite à suivre, à Mons et à Tournai, un programme de trois années d'études dans la section en bachelier éducateur spécialisé. Il propose également les formations de bachelier en instituteur préscolaire, primaire et en régendats Arts plastiques, Français - Français langue étrangère, Français - Morale, Français - Philosophie et citoyenneté, Langues germaniques, Mathématiques, Sciences et Sciences humaines.

Le département des Sciences et technologies se situe à Mons et organise des études de bachelier (3 ans) en Biotechnique, Informatique et systèmes, Electronique et Techniques graphiques ainsi que des études de master (5 ans) en Sciences de l'ingénieur industriel, dans les orientations sont les suivantes : Construction (options Energie et environnement, Génie civil et bâtiment ou Gestion), Géomètre, Informatique (options Réseaux et sécurité, Automation et systèmes embarqués ou Gestion) et Technologies des données du vivant.

À Mons et à Tournai, le département des Sciences sociales propose un bachelier en Assistant social. À Mons, il est également possible de s'inscrire dans la formation de bachelier Conseiller social.

Ainsi, l'offre de formation est pluri-catégorielle dans le respect des spécificités respectives, elle est également pluridisciplinaire ce qui privilégie la rencontre et la concertation entre les différents secteurs pédagogiques.

L'enseignement supérieur de type court (Bachelier professionnalisant) et l'enseignement supérieur de type long (Bachelier de transition et Master) génèrent des synergies pluri-types autour de projets de recherche, de travaux de fin d'études, de projets pluridisciplinaires et des suivis d'évaluation réalisés par des jurys multidisciplinaires.

L'interdisciplinarité est intégrée :

- Dans les activités de laboratoires ;
- Dans certains cours caractéristiques d'un cursus donné ;
- Dans des activités « journées portes ouvertes » ;

Dans le cadre de l'évaluation intégrée, les supervisions et visites de stages ainsi que les activités d'apprentissages dispensées plus particulièrement dans le contexte de la pratique des formations professionnelles font l'objet de réunion d'évaluation formatives et certificatives. Celles-ci ont aussi pour résultat de favoriser la concertation entre les membres des équipes pédagogiques en particulier en ce qui concerne la cohérence des contenus de cours en regard des exigences des milieux professionnels. Conseils de classe et délibérations constituent également des moments des concertations.

La représentation de tous les départements au sein des Commissions transversales assure également une communication entre les collègues des différents départements. Les échanges de bonnes pratiques ne sont pas les seuls sujets abordés, des projets trans-disciplinaires peuvent y voir le jour.

Un des objectifs de la Commission de Valorisation de la Recherche est de promouvoir et valoriser les recherches menées au sein de l'établissement, dans ce contexte, outre la publication de la revue « Made in HEH », elle organise le « Midi des chercheurs ». Cette rencontre autour de la présentation de

posters est l'occasion de sensibiliser le personnel enseignant à s'investir dans des activités de recherche et d'établir des collaborations entre les départements. Le projet « NAO⁴¹ », du nom d'un robot à potentiel éducatif⁴², est l'illustration de ce type de collaboration entre le Département des Sciences de l'éducation et Enseignement et le Département des Sciences et technologies.

L'attribution transversale des emplois dans plusieurs disciplines (droit, langues étrangères : langue anglaise, langue française, psychologie, sciences économiques, sciences sociales, sciences mathématiques ...) ouvre des créneaux pluri-catégoriels et favorise les échanges de compétences.

Pour sa mission de formation, la HEH.be se conforme aux dispositions du décret du 14 novembre 2002 créant l'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française et de ses arrêtés d'application. Les habilitations à organiser des études initiales de 1er et 2e cycle sont conformes à l'annexe II du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur.

Lors de la rentrée académique 2023-2024, le département des Sciences de l'éducation et Enseignement fera face au défi de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants. La formation s'étendra sur quatre années, trois années de bachelier et une année de master, en coorganisation et codiplômation avec l'UMONS, Art² et l'ULB.

41. www.heh.be/article-485-recherche-nao

42. Ce robot humanoïde a été configuré au DST pour répondre aux besoins des enfants en matière d'apprentissage grâce aux scénarios rédigés au DSEE.

• 11. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE EN VUE DE L'EXÉCUTION DES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 30 JANVIER 2014 RELATIF À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

Dès le début de l'année académique 2016-2017, la HEH.be a mis en place une Commission d'enseignement supérieur inclusif (CESI). Elle a établi des liens avec la commission éponyme de l'ARES ainsi qu'avec la Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif (ChESI) du Pôle Hainuyer. Ces relations se déclinent en de multiples projets concrets.

Afin de rencontrer ses objectifs, elle collabore étroitement avec le Conseil social et le service d'aide et d'accompagnement de la HEH.be ainsi qu'avec les Commissions d'Aide à la réussite et de formations continues.

Des référents inclusion sont identifiés dans chacun des départements, les étudiants peuvent ainsi être rapidement pris en charge.

Au-delà de la rédaction des plans d'accompagnements individualisés (PAI) au bénéfice des étudiants à besoins spécifiques, les missions accomplies par la CESI sont multiples.

Elle propose des mises à disposition de matériels adaptés en fonction des besoins et procède à l'achat de logiciels spécifiques, afin d'aider au mieux les étudiants qui bénéficient d'un PAI.

Elle collabore avec la CRI de la HEH.be dans le cadre des mobilités entreprises par les étudiants à besoins spécifiques.

Diverses actions d'informations et de sensibilisation sont proposées à destination des membres du personnel et des étudiants concernés par un PAI.

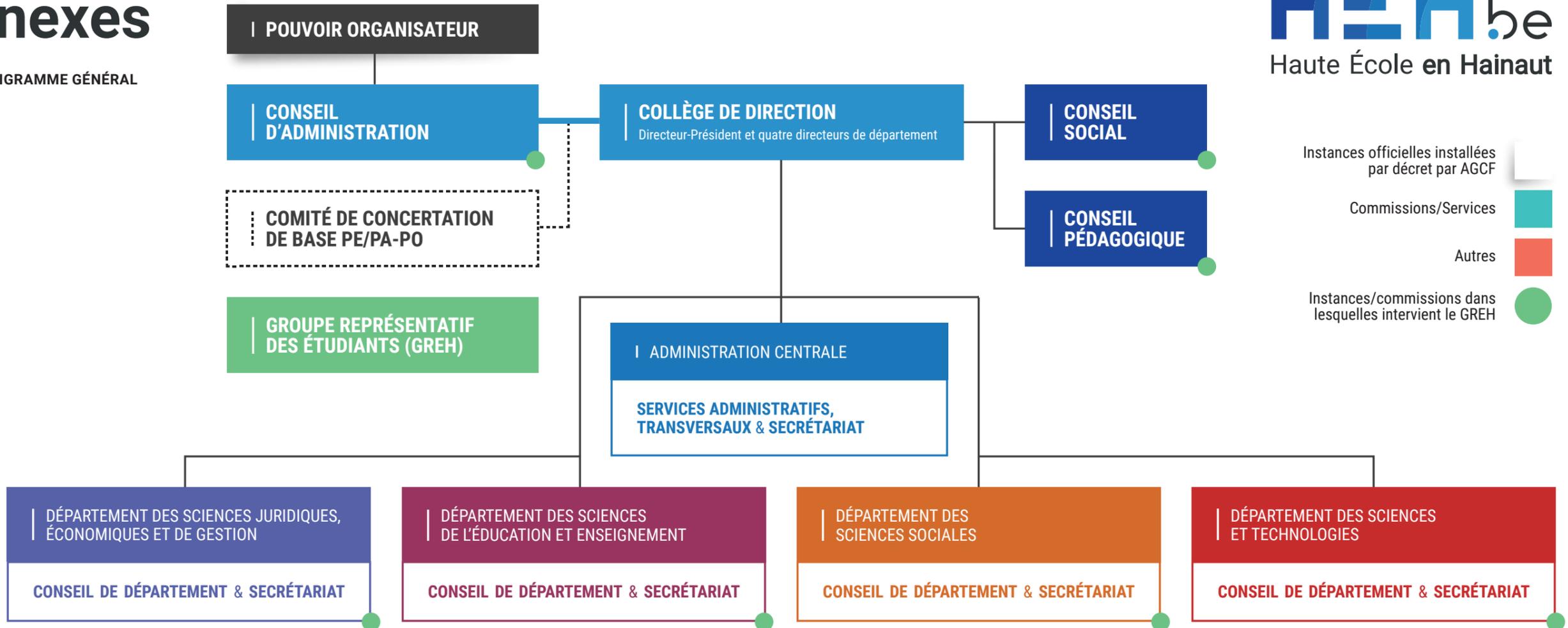
La HEH.be a mis en place un projet avec UNIA en vue d'une meilleure mise en place de l'inclusion au sein de l'établissement. Il se concrétise dans un cycle d'échanges thématiques sur la question des PAI destinés aux membres des personnels enseignant et administratif.

En collaboration avec l'ARES et le soutien du service des infrastructures, un audit relatif à l'accessibilité de deux bâtiments a été mené. Les besoins en accessibilité ont été relevés et des solutions ont été proposées. Des aménagements sont envisagés. Il est à noter que toutes les interventions menées au niveau des bâtiments tiennent compte de l'accessibilité des lieux par des personnes à mobilité réduite. En partenariat avec le service des infrastructures, la HEH.be a déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets Inclusion : équipements et infrastructures de l'ARES. En effet, conformément au Décret du 3 mai 2019 régissant les mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Gouvernement octroie désormais une subvention annuelle à l'ARES afin de couvrir en tout ou en partie l'organisation d'un appel à projets à destination des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont l'objectif est de promouvoir l'inclusion des étudiants au sein des établissements.



III. Annexes

a. ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

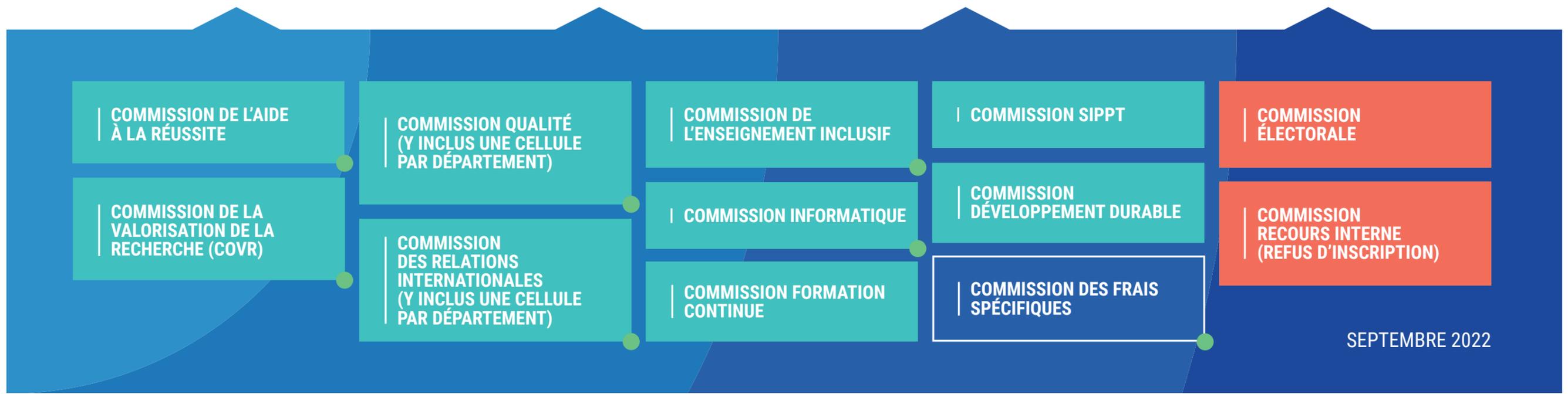


Instances officielles installées par décret par AGCF

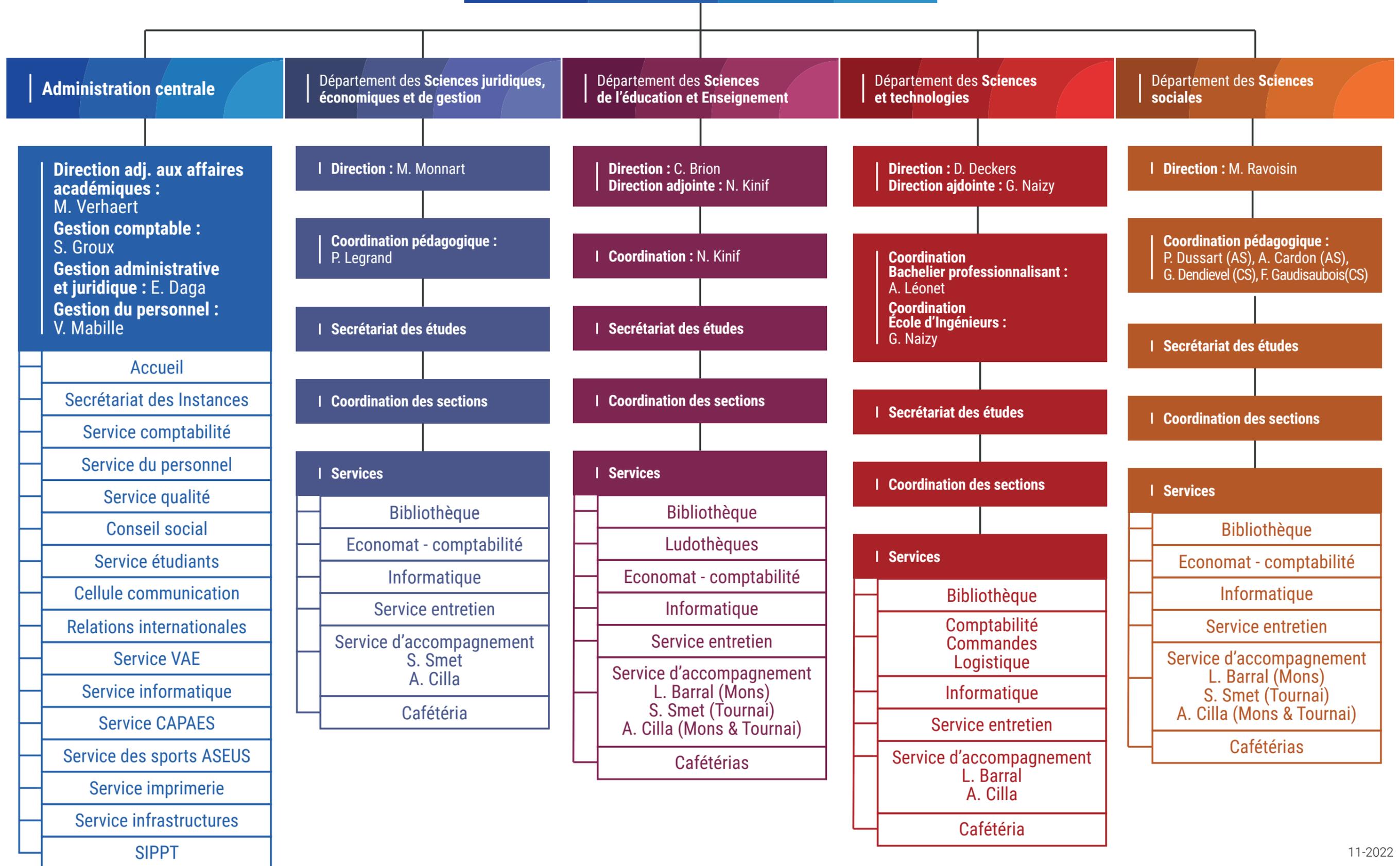
Commissions/Services

Autres

Instances/commissions dans lesquelles intervient le GREH



SEPTEMBRE 2022



• c. OFFRE DE FORMATIONS

Domaine*	Type Court			Type Long			Habitations L'habilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	Implantation
	B180	B240	BS	B180	M60	M120		
6	B						Bachelier : assistant social	Mons & Tournai
6	B						Bachelier : conseiller social	Mons
7	B						Bachelier en droit	Tournai
9	B						Bachelier : assistant de direction	Tournai
9	B						Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Tournai
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation arts plastiques	Mons
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et français langue étrangère	Mons
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et morale	Tournai
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et éducation à la philosophie et citoyenneté	Tournai
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation langues germaniques	Mons
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation mathématiques	Mons & Tournai
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences : biologie, chimie, physique	Mons
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées	Mons
10	B						Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales	Mons & Tournai
10	B						Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Mons & Tournai
10	B						Bachelier : instituteur préscolaire	Tournai
10	B						Bachelier : instituteur primaire	Mons & Tournai
17	B						Bachelier en Informatique et systèmes orientation Réseaux et télécommunications	Mons
19	B						Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Mons
19	B						Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Mons
19				B			Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	Mons
19						M	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction	Mons
19						M	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre	Mons
19						M	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique	Mons

- * 6 : Sciences politiques et sociales
- 7 : Sciences juridiques
- 9 : Sciences économiques et de gestion
- 10 : Sciences psychologiques et de l'éducation
- 17 : Sciences
- 19 : Sciences de l'ingénieur et technologie

Domaine*	Forme d'enseignement	Type Court			Type Long			Cohabilitations La cohabilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	EES Partenaires	Implantation(s)
		B180	B240	BS	B180	M60	M120			
6	HE + EPS	B						Bachelier : assistant social	E AFC Frameries, E AFC de Colfontaine-Jurbise, E AFC des Hauts-Pays, E AFC Jean Meunier, HEH.	Mons
6	HE						M	Master en ingénierie et action sociales	HEPHC, HEH	Charleroi & Thuin
6	HE + U						M	Master en transitions et innovations sociales	UMons, UCL, HEH, HEPHC, HELHa	Mons
10	HE			BS				Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	HEPHC, HELHa, HEH	Charleroi
17	HE			BS				Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	HEPHC, HEH	Tournai-Mouscron
19	HE	B						Bachelier en biotechnique	HEH, HEPHC	Mons
19	HE						M	Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel, orientation technologies des données du vivant	HEH, HELHa, HEPHC	Mons
22	HE	B						Bachelier en 3D temps réel	HELHa, HEPHC, HEH	Mons
22	HE	B						Bachelier en éco-design produits Cette habilitation produira ses effets à partir de l'année académique 2023-2024.	HEPHC, HEH	Charleroi
5 19	HE				B			Bachelier en jeu vidéo	HEAJ, HEPHC, HEH	Charleroi & Namur
5 19	HE						M	Master en jeu vidéo	HEAJ, HEH	Charleroi & Namur

- * 5 : Information et communication
- 6 : Sciences politiques et sociales
- 10 : Sciences psychologiques et de l'éducation
- 17 : Sciences
- 19 : Sciences de l'ingénieur et technologie
- 22 : Arts plastiques



HAUTE ÉCOLE EN HAINAUT

📍 | 4, rue Pierre-Joseph Duménil - 7000 Mons

☎ | +32(0) 65 34 79 83

✉ | info@heh.be

🌐 | www.heh.be



PPSC

HEH.be
Haute École en Hainaut

